## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITE DE LA REUNION

## LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu le code de l'éducation;

Vu le décret n° 84–573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2010 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE DE LA REUNION à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. MATHIEU BOYER, né le 31 décembre 1984 à SAINTE-CLOTILDE (974), en vue de son inscription à la Licence Professionnelle :

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE PROFESSIONNELLE** RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS, spécialité RESEAUX SANS FIL ET SECURITE, dans le domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,

## est délivré à M. MATHIEU BOYER

9706386

au titre de l'année universitaire 2012-2013

et confère le grade de licence,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Saint Denis, le 23 octobre 2013

Le titulaire

Le Président

Pour le Président La Vice-Présidente du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Cathy POMAR

Pr. Mohamed ROCHDI

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités

Thierry TERRET

N° REUNIO

/2013201200244